
Nouveau régime Robien et Robien classique

Posté par Berger - 18-07-2007 à 18:16

Bonjour à tous,

Sauf erreur de ma part, le "Nouveau régime" Robien a pris effet le 1er septembre 2006. Précisément 2 jours après que j'ai commencé les travaux d'une construction individuelle. Quel est l'élément déterminant pour le choix parmi les 2 dispositifs (déclaration des travaux, déclaration d'ouverture du chantier...) ?

merci.

=====